

Info-pêche No 44

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit

Editorial - page 1

Grippe aviaire: harle attaque !

P'tites Nymphos - Pages 2 et 10

Quelques nouvelles de la pêche.

Agenda 2006 - Page 3

Les dates importantes pour 2006.

Microcentrales sur la Versoix - Pages 4 & 5

L'AGSP n'en vent pas, la FSP non plus !

Pêcheurs primés - Pages 6 et 7

La Société des Pêcheurs de Sion reçoit un prix pour la qualité de son travail.

Publireportage - Page 8

Une entreprise spécialisée dans les chantiers au bord des cours d'eau.

Congrès du Rhône- Pages 9

Suite au moratoire sur les vidanges: la cellule environnement de SIG ouvre le dossier sur l'avenir du Rhône genevois.

Piscivores News - Page 11

Nouvelles de "nos oiseaux".

Adhésion à l'AGSP - Page 12

L'union fait la force, rejoignez l'AGSP !

DERNIERE MINUTE - DERNIERE MINUTE

Tous les amis et membres de l'AGSP sont invités à l'apéro de l'ouverture de la pêche : apéritif et grillades à Versoix le samedi 4 mars 2006 dès 11h (Etang de Richelien) Venez nombreux !!

Vous désirez recevoir l'INFO-PECHE sous forme électronique ? C'est possible !

Envoyez un Email au président de l'AGSP à l'adresse : prevedello@bluwin.ch

Editorial

A chacun ses maux

La grippe aviaire est là !

Bizarrement, c'est un Harle bièvre, oiseau piscivore très bien représenté à Genève (peut-être trop ?) qui a été le premier spécimen d'oiseau sauvage découvert terrassé par la maladie sur notre territoire ; pas de chance pour lui !

Les poissons eux, il y déjà longtemps que la chance les a quittés. En plus des pollutions chroniques et de la disparition de leurs habitats, ils doivent également affronter les maladies puisque les salmonidés de nos cours d'eau sont décimés depuis de nombreuses années par la Maladie Rénale Proliférative (MRP), notamment lorsque la température de l'eau dépasse les 15 degrés ... merci au réchauffement climatique !!

Malgré tout, nous espérons que vous serez nombreux, en cette période d'ouverture, à arpenter les cours d'eau genevois. Nous vous communiquons néanmoins ci-dessous les conseils de l'inspecteur de la faune en cas de rencontre avec d'éventuels oiseaux morts:

- toute mortalité suspecte (mort d'au-moins 5 oiseaux sauvages, 2 oiseaux d'eau, 2 rapaces ou 1 cygne) dans un périmètre restreint en 24 heures doit être annoncée à la centrale qui prendra le cas en charge : **Tél. 022 388 55 00 (24h/24h)**.

- évitez de toucher les oiseaux; le cas échéant, mettez des gants.

Et finalement, bonne ouverture ... quand même !

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

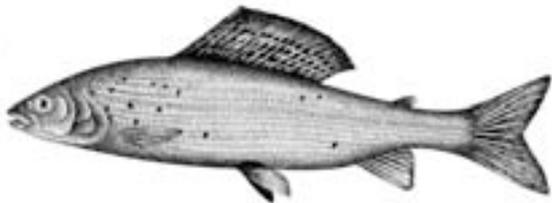
L'AGSP vous remercie de soutenir ses annonceurs

PETITES NYMPHOS

Pas l'ombre d'un doute, y'a urgence !!

“ ... l'Ombre de rivière est aujourd'hui sérieusement menacé, alors qu'il abondait il y a peu dans la Versoix et l'Allondon. La pêche n'est pour rien dans cette regrettable raréfaction, cette espèce bénéficiant de mesures de protection particulièrement sévères. Ce constat milite pour la mise en place sans délai d'un plan de soutien de cette espèce, qui sera élaboré par les services de l'administration en collaboration avec les partenaires naturels que sont les sociétés de pêche et les milieux de protection de la nature “

Mais qui donc tient des propos aussi déterminés, qui réjouiraient n'importe quel représentant de cette noble famille piscicole ? Mais oui, il s'agit de M. Robert Cramer, qui préfaçait l'ouvrage public consacré à l'inventaire piscicole des cours d'eau du canton de Genève – constats et plan d'actions envisagées pour une politique cantonale ciblée.



Mise en place sans délai ? Tout est relatif ! En effet, ce document a été publié en mars 2003, et on est au regret de constater qu'en bientôt 3 années, pas l'ombre (hum !) d'une idée n'a émergé au SFPNP pour lancer un plan de soutien pour cette espèce. Mais c'est vrai qu'elle présente le grand défaut de ne pas avoir le corps recouvert de plumes, à l'image de la perdrix grise ou de la chouette chevêche...

Le Lac de Thoue pollué par l'immersion massive de munitions de l'armée

Entre 1945 et 1964, l'armée suisse a enfoui, notamment au fond des lacs de Thoue et de Brienz, des bombes d'aviation, des grenades, des cartouches et des résidus d'explosifs. Selon les indications du DDPS, il s'agit d'environ 3000 tonnes de matériel, dont 1000 tonnes d'explosifs. Jusqu'à présent l'armée avait estimé que, tant que l'eau du lac n'était pas polluée, il n'était pas nécessaire de traiter les décharges par des mesures techniques, voire de les éliminer.

Il faut toutefois considérer que ces munitions sont exposées à une corrosion permanente. Plus on attendra pour le repêchage, plus ces substances toxiques risqueront de créer des problèmes environnementaux.

En été 2001, le public a été choqué par la nouvelle selon laquelle 40 pour cent des palées du lac de Thoue en âge de se reproduire présentaient des déformations aux organes sexuels.

Une vaste étude est en cours pour essayer de déterminer les causes de ce phénomène. Il n'est pas encore clair si les restes de munitions ont joué un rôle à cet égard.

Indépendamment des résultats de cette étude, il est cependant inévitable de repêcher ces munitions dans la mesure où elles représentent un danger latent pour quelque 400'000 personnes dont l'eau potable provient directement ou indirectement du lac de Thoue et du lac de Brienz. Leur élimination est en outre urgente pour des raisons touristiques, afin que l'image des lacs de Thoue et de Brienz, connus pour leur propreté, ne soit pas ternie.

A l'initiative de **Mme Ursula Haller**, députée au Conseil National (UDC-BE) la motion suivante a été déposée:

“ Le Conseil fédéral est chargé de repêcher et d'éliminer les munitions ou les résidus d'explosifs déposés au fond des lacs suisses - on connaît surtout les cas du lac de Thoue et du lac de Brienz - dans la mesure où ils représentent un danger potentiel pour les êtres humains et les animaux ”

Le Conseil fédéral a répondu notamment que:

“... Le danger potentiel que représentent, d'une part, les munitions déposées sur le fond du lac et, d'autre part, le processus de récupération, exige impérativement un examen des intérêts en jeu. Dès lors, une décision ne pourra être prise quant à une récupération que lorsque les résultats sur les dangers pour l'équilibre écologique seront disponibles et que les différentes méthodes auront été examinées. Par ailleurs, les responsabilités entre la Confédération et les cantons, ainsi que les conséquences financières, devront être établies. C'est pourquoi, le Conseil fédéral propose de poursuivre, comme prévu, les enquêtes en cours “ et de rejeter la motion de Mme Haller.

Commentaire de la rédaction de l'INFO-PÊCHE : les experts vont mettre beaucoup de temps à enquêter et d'ici là, les palées du lac de Thoue auront toutes le temps de devenir stériles ... et disparaîtront à jamais !!

Pour en savoir plus: site Internet de la Fédération Bernoise de Pêche: <http://www.bkfv-fcbp.ch>



À VOS AGENDAS

Ouverture en rivières : samedi 4 mars 2006

Ouverture de l'ombre de rivière: samedi 20 mai 2006

Salon de la Pêche 2006 : samedi 8 et dimanche 9 avril 2006 à la Roche sur Foron

Salon romand de la pêche de loisirs à Riaz (Fribourg): les 29 et 30 avril 2006

Enduro de la carpe à Divonne: du jeudi 25 mai 2006 12h au dimanche 28 mai 2006 12h.

Congrès du Rhône (SIG - Cellule Environnement - Rhône): les 15 et 16 juin 2006 à Genève

Activité pêche au Léman avec les enfants du camp ASL : mardi 1er août 2006

Camp de pêche AGSP à Satigny: du 7 au 11 août 2006

Passeport-vacances été 2006: 15 juillet et 26 août 2006

Fermeture en rivières(sauf Rhône et Arve) : dimanche soir 24 septembre 2006

Fermeture Rhône et Arve: dimanche soir 29 octobre 2006

Récolte de signatures pour l'initiative "Eaux-Vivantes" de la FSP

A Genève nous avons le privilège d'avoir déjà un système en place et un mode de financement garanti pour la renaturation des cours d'eau. Par cette initiative "Eaux Vivantes", la FSP voudrait généraliser cette procédure à tous les cantons de Suisse. Nous devons donc récolter des signatures afin de soutenir cette initiative pour que tous les cantons suisses soient dotés d'un fonds de renaturation des cours d'eau.

Attention: Il reste plus que quelques semaines pour récolter les signatures nécessaires à l'aboutissement de cette initiative fédérale. l'AGSP va tenir un stand de récolte de signatures...

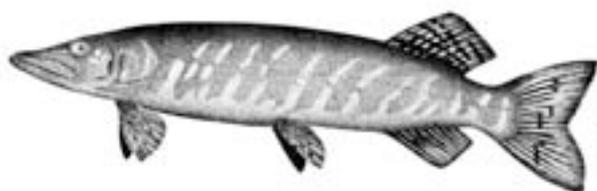
au Marché de Rive le samedi 25 mars 2006

Venez nous rendre visite ... et signer l'initiative pour des "Eaux Vivantes" !!

Thiébaud+Perritaz SA

Ventilation
Climatisation

20.route de Pré-Marais 1233 Bernex Tél.(022) 850.91.00.



Rampini
Lac et rivières



Rampini+Cie SA Genève
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90
www.rampini.ch

CENTRALES HYDROELECTRIQUES SUR LA VERSOIX : L'AGSP REAGIT

(M.P.) Il y a déjà 6 ans que l'AGSP s'est manifestée contre la remise en service des microcentrales hydroélectriques en Suisse, notamment sur les petits cours d'eau (voir INFO-PECHE No 28 et 29). Nous y dénonçons déjà l'aberration écologique et économique de telles installations. Ci-dessous le courrier que nous avons adressé au Domaine de l'Eau du Département du Territoire (anciennement DIAE) au sujet de projets de réhabilitation de microcentrales sur la Versoix.

Genève, le 25 janvier 2006

Concerne : projets de réhabilitation de microcentrales sur la Versoix

Monsieur le Directeur,

Par ce courrier, nous tenons à vous manifester **notre vive opposition aux projets de remise en fonction de microcentrales électriques sur le cours de la Versoix.**

Cette opposition s'inscrit en droite ligne avec celle de la Fédération Suisse de Pêche qui a déjà pris position contre le soutien et la réhabilitation des microcentrales hydroélectriques, notamment dans sa résolution du 4 mai 2002 concernant la révision de la Loi sur le marché de l'électricité.

En ce début de 3e millénaire, l'approvisionnement en énergie électrique est un enjeu majeur. Les énergies fossiles et donc non renouvelables (pétrole, gaz) vont s'épuiser un jour. La Suisse, grâce à sa situation géographique favorable peut compter sur la production hydro-électrique, énergie renouvelable par excellence et jugée « propre » par la grande majorité de nos concitoyens.

Le revers de la médaille, ce sont les nombreux barrages de ces centrales qui posent de graves problèmes écologiques aux cours d'eau: interruption de la migration des espèces piscicoles, débits de restitution trop faibles, importantes variations de débit liées à l'exploitation (effets d'éclusées extrêmement dommageables à la vie aquatique), vidanges périodiques des retenues, perturbation du régime de charriage, ... voilà déjà 5 bonnes raisons de ne pas considérer ces installations comme inoffensives pour l'environnement.

Les microcentrales hydrauliques (ci-après MC) sont presque toujours situées sur de petits cours d'eau et leur puissance est généralement inférieure à 10 mégawatts. Ces petits producteurs revendent généralement leur électricité aux grands organismes tels que Energie Ouest Suisse (EOS) ou les Services Industriels (SIG) à des prix nettement supérieurs car ils profitent de subventions cantonales et fédérales pour le rachat d'énergie indigène et considérée, à tort, comme écologique.

Le rapport « **Mise en eau des mini centrales** » rédigé par Claudia ZAUGG en 1997 dans le cadre du programme d'action « Energie 2000 » est pourtant accablant pour ces installations :

« il n'y a pratiquement pas de données sur l'efficacité des MC en Suisse »

Ce que l'on retient également des conclusions de l'auteur du rapport est que :

« la situation concernant les facilités de remonte pour les poissons n'est satisfaisante ni pour les propriétaires des MC, ni pour les pêcheurs. Il serait donc très utile de vérifier le fonctionnement des installations existantes et d'exiger, lors de nouvelles concessions, que celles-ci soient revues et, le cas échéant, modifiées. »

Depuis quelques années, certains hommes politiques mais aussi le lobby des producteurs voudraient réhabiliter ces MC et augmenter à nouveau leur nombre.

Les pêcheurs, Fédération Suisse de Pêche en tête, sont opposés à cette perspective. Ils la jugent trop dommageable pour l'environnement aquatique. Tout en comprenant le désir de protection du climat sur le plan mondial, les pêcheurs s'opposent à la destruction des derniers cours d'eau encore naturels. Les arguments des promoteurs des MC, se basant sur la production d'une énergie renouvelable exempte de déchets nocifs, ne sont pas justifiés ou sont à relativiser pour les raisons suivantes :

- 1. Les MC nuisent en premier lieu aux cours d'eau** qui constituent souvent **les derniers refuges pour les poissons menacés ainsi que pour d'autres espèces aquatiques.** Précisément dans l'espace alpin et préalpin, plusieurs cours d'eau sont jusqu'à maintenant épargnés par ce type de constructions. Ces derniers cours d'eau encore naturels doivent être conservés en l'état pour les futures générations. Ces écosystèmes sont de grande valeur et particulièrement sensibles aux interventions de toutes sortes.
- 2. Les petits cours d'eau enrichissent notre paysage.** Les ruisseaux de montagne constituent souvent les derniers éléments vivifiants dans nos paysages bétonnés. Nous devons donc les conserver.
3. Les installations décentralisées produisant de l'énergie ne sont pas toutes écologiques. Les MC affectent négativement les écosystèmes des cours d'eau et, de ce fait, sont à considérer comme néfastes à ceux-ci.
- 4. Les MC sont pour la plupart non économiques.** Avec la construction de grandes usines hydroélectriques sur les fleuves et en aval de barrages, le nombre de MC a fortement diminué durant les dernières décennies et ceci à cause de leur non rentabilité. En règle générale, la productivité de ces MC est totalement non économique. C'est la raison pour laquelle leurs exploitants sont fortement dépendants de prix de vente surfaits et de subventions diverses dont le coût est souvent répercuté sur les petits consommateurs d'électricité. Certains gros producteurs essaient même de faire passer le courant produit par les MC, pourtant nuisibles aux cours d'eau, comme énergie écologique aux clients mal informés.

5. **Les MC ne résoudre pas nos problèmes énergétiques.** Promouvoir les MC ne s'impose plus, même en cas d'abandon de l'énergie nucléaire, car elles n'apportent qu'une contribution minimale à notre ravitaillement en courant électrique. D'autres ressources énergétiques potentielles ont plus d'avenir, comme l'énergie solaire, éolienne, géothermique ou encore issue de la biomasse sans parler des mesures d'économie d'énergie.

6. **Les MC ne génèrent pas d'innovations technologiques.** Contrairement aux autres énergies alternatives avec lesquelles on peut compter sur des progrès technologiques, l'énergie hydraulique représente une vieille technologie dont les possibilités d'augmentation productive sont très faibles.

Par conséquent l'AGSP s'oppose à la promotion des MC d'une part et demande que l'Etat s'engage à faire respecter avec vigueur les prescriptions pour la protection des cours d'eau d'autre part.

Nous n'ignorons pas que la « Conception générale en matière d'énergie » adoptée par le Grand-Conseil en août 2003 ainsi que le « Plan directeur cantonal de l'énergie » adopté en décembre de la même année, prévoient explicitement la recherche et le développement d'énergies renouvelables locales dont, entre autres, l'hydroélectricité produite dans des microcentrales situées sur la Versoix.

Nous estimons cependant que les intérêts écologiques entre la remise en fonction d'anciennes installations et les objectifs de renaturation de ce cours d'eau sont sans commune mesure.

En effet, il nous apparaît totalement contradictoire d'avoir consacré plusieurs centaines de milliers de francs pour renaturer le tronçon situé dans le Bourg de Versoix et d'avoir doté le cours d'eau de nombreux aménagements de franchissement pour les salmonidés alors que par ailleurs l'Etat accepterait des perturbations de débit, une diminution drastique de la quantité d'eau dévolue au lit-mère de la rivière notamment en débit d'étiage ainsi que le maintien des obstacles à la migration des poissons.

Nous sommes persuadés que **toute énergie renouvelable n'est pas « bonne à prendre »**, notamment lorsque sa production affecte négativement les écosystèmes des petits cours d'eau.

En vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder ce courrier et dans l'attente d'une prochaine réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'AGSP
Maxime PREVEDELLO – président

A 15 minutes de Genève par l'A 40
Sortie Bonneville. Découvrez le site
De pêche « AU BIEN NOYE »
Ce petit lac de 7 ha est situé dans un
Cadre sauvage au cœur de la Haute-Savoie.
Location de barques. Mouche fouettée
sans ardillon. Truites arc-en-ciel, fario,
Aguabonita, saumons des meuniers, brochets,
perches et black-bass.
Pour renseignement et réservations : 0033 450 97 42 72
Site internet: <http://www.aubiennoye.com>
Email : auberge.mont-blanc@wanadoo.fr





Certifié ISO 9001 et 14001

ZSCHOKKE URGENCE - 079 658 17 14



Chemin Isaac Anken 8 1219 Aire

tel. 022 795 88 88 fax 022 795 88 89

Le prix fauna.vs 2005 aux pêcheurs sédunois !

(M.P.) Ci-dessous un compte-rendu du Pr. Raphaël Arlettaz sur les raisons qui ont poussé son comité à attribuer le prix fauna.vs 2005 à la Société des Pêcheurs de Sion. Instructif et rassurant, car les démarches visant à rétablir la qualité du milieu l'emportent toujours plus sur le rempoissonnement massif et malheureusement très souvent inutile.

Durant l'automne 2004, fauna.vs, société valaisanne de biologie de la faune, a lancé un concours doté d'un prix de CHF 2000.- destiné à récompenser une action exemplaire en matière de gestion ou de conservation de la faune sauvage valaisanne (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères). Composé des membres du comité de l'association, le jury à évalué une dizaine de projets. Il a retenu celui qui paraissait le plus novateur.

Les heureux lauréats sont les pêcheurs de la région de Sion particulièrement actifs en matière de gestion des ressources halieutiques, notamment des cours d'eau de la plaine du Rhône. Par sa démarche, la société sédunoise a une longueur d'avance par rapport à la politique de gestion étatique qui méritait d'être sensiblement améliorée. Ainsi, nos pêcheurs sédunois ont-ils mis l'accent sur la compréhension des mécanismes écologiques qui régissent la dynamique des populations de poissons. Selon eux, c'est le point de toute démarche de gestion sensée et durable...

Dans cette perspective, sous la houlette de leur bouillant et dynamique président, Daniel Morard, la Société des pêcheurs de Sion ne se contente pas de mandater des études faunistiques indépendantes sur la qualité du poisson et de "ses" eaux, elle met aussi la main à la tâche en réalisant des actions concrètes sur le terrain. Elle s'emploie à revitaliser des cours d'eau qui ont, rationalisation et manque de discernement obligent, perdu leur potentiel d'accueil au fil du temps...



Les représentants des pêcheurs sédunois: Nicolas de Kalbermatten, Daniel Morard et Daniel Biner, en compagnie du Prof. Raphaël Arlettaz (deuxième depuis la gauche) président de Fauna.vs

Pour la Société, le verdict est clair: la truite a mal à sa démographie parce que son habitat n'a fait que se dégrader depuis des décennies. Seules des mesures visant à améliorer la qualité de l'habitat de ce salmonidé pourront lui permettre de reprendre du poil de la bête. De ce point de vue, un rempoissonnement tous azimuts avec des alevins ou du poisson de mesure n'est pas la *Solution*: "un million et demi de truitelles issues de pisciculture sont rejetées dans nos eaux bon an mal an et il n'y a pas matière à être fier d'être le canton qui pratique au plus haut point cette politique aveugle et en fin de compte inefficace. Le rapport national "Fischnetz" de même que les études réalisées en Europe, en Suisse, ainsi qu'en Valais à l'instigation de nos pêcheurs sédunois, l'ont clairement démontré".

Daniel Morard ne mâche pas ses mots. Fauna.vs ne peut que lui donner raison: il faut avant tout créer des habitats de qualité pour que des populations équilibrées de truites puissent se maintenir dans nos eaux aujourd'hui trop artificialisées (endiguements dénaturants, colmatage des lits par les fines, margage, etc..).

Ainsi, les sommes astronomiques qui sont littéralement jetées au Rhône via le rempoissonnement massif seraient mieux investies dans des projets de revitalisation comme il en fleurit un peu partout de nos jours. Les pêcheurs sédunois ont déjà pris les devants. A titre d'exemple, avec l'appui de la commune de Sion, ils ont neutralisé physiquement le seuil qui interdisait l'accès au canal de Vissigen pour le poisson en provenance du Rhône. Ils ont aussi créé d'importantes frayères en aménageant des lits de graviers dans les zones à forte dynamique d'écoulement du même canal. Enfin, ils ont obtenu des exploitants du golf de Sion que la végétation des rives du canal puisse croître plus librement. Une végétation dense sur les rives procure l'ombrage nécessaire dans le canal et attire les invertébrés dont se nourrissent les truites.... Il n'y a plus qu'à espérer que le modèle sédunois fasse rapidement école dans le canton. La survie de la truite valaisanne est peut-être à ce prix.

Prof.Raphaël Arlettaz - président de Fauna.vs

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône CH – 1205 Genève

Tel : + 4122 329 16 29

Fax : + 4122 321 66 32

... que feriez-vous
sans moi ..?



Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop



L'ENTREPRISE LOSINGER CONSTRUCTION SA

Une solide expérience dans les chantiers de renaturation

Depuis quelques années déjà, l'entreprise LOSINGER CONSTRUCTION SA a montré sa capacité à mener à bien des chantiers liés au programme de renaturation des cours d'eau.

En effet, l'équipe "cours d'eau" de cette entreprise a développé d'excellentes compétences et a su répondre avec efficacité aux exigences souvent très élevées de ces chantiers « hors du commun ».

Pour exemple, les travaux menés dans le cadre de la renaturation de la Versoix dans sa partie citadine, a su respecter les diverses contraintes et objectifs définis par l'administration cantonale responsable de l'opération. Ces objectifs étant:

- d'améliorer la protection des biens et des personnes, contre les crues.
- de restituer la continuité biologique entre le lac et le massif boisé en amont du pont CFF.
- de dynamiser la vie piscicole par des aménagements rétablissant un milieu favorable tels que seuils en enrochements avec chutes, zones de galets, bras d'eau calme, épis en enrochement.

Lors de ces chantiers situés dans et sur les rives des cours d'eau, l'entreprise LOSINGER met en œuvre, comme cela est exigé d'elle, toute une série de précautions pour réduire au maximum les risques de pollution inhérents à ce type de travaux :

- les eaux de chantier sont traitées (vérification de la concentration des matières en suspension et pH).
- les engins sont stockés sur une plate-forme protégée.
- une formation a été transmise aux ouvriers (cours de sensibilisation aux risques).
- les engins sont choisis et entretenus avec un soin particulier.
- les travaux dans le lit des cours d'eau sont réalisés dans des périodes moins sensibles afin de limiter au maximum les impacts au milieu.



La renaturation de près de 500 mètres de la Versoix va très certainement améliorer son potentiel piscicole et offrir aux pêcheurs genevois un superbe parcours.

LE CONGRES DU RHÔNE: les 15 et 16 juin 2006

(M.P.) L'AGSP et la Commission de la pêche seront représentés à cet important congrès qui abordera la thème de la gestion future du Rhône genevois. Durant ces deux jours, différents conférenciers et experts nous communiqueront les résultats de leurs recherches sur la gestion du fleuve vue sous l'angle de la production hydroélectrique, de la navigation, des loisirs, de la protection des espèces et "last but not least" la gestion des sédiments. Nul doute que tous les pêcheurs genevois auront à coeur de faire le déplacement pour entendre les différents intervenants et se faire ainsi une idée de la gestion future du Rhône, notamment suite au moratoire sur les vidanges de la retenue de Verbois décidé par SIG.

Le point de vue des pêcheurs

La situation piscicole de Rhône genevois est très préoccupante. La vie des 21 espèces de poissons peuplant le fleuve est terriblement perturbée par les vidanges périodiques pratiquées depuis plus de 60 ans. Ces « chasses » destinées à évacuer plusieurs centaines de milliers de tonnes de limons accumulés dans la retenue du barrage ont régulièrement et inexorablement affecté non seulement les populations piscicoles du Rhône genevois mais aussi celles situées loin en aval.

L'ombre et la truite, espèces reines des eaux sauvages et naturelles ont tellement décliné qu'aujourd'hui elles sont fortement menacées dans le Rhône genevois.

Les louables mesures de minimisation des impacts adoptées par les producteurs d'hydroélectricité ne suffisent de loin pas à conserver ou rétablir un cheptel piscicole durable. Les vidanges périodiques mais aussi les marnages quotidiens liés à l'exploitation du barrage mettent à mal les habitats, et les zones de reproduction ont quasiment disparu. Alors qu'une truite met trois ans pour parvenir à l'âge de se reproduire, les vidanges triennales ne lui laissent pas le temps d'assurer sa descendance.

Le moratoire sur les vidanges de la retenue de Verbois ouvre des perspectives réjouissantes pour la pêche dans le Rhône genevois. Les différents acteurs de la pêche à Genève se félicitent de cette évolution favorable de la « colonne vertébrale » piscicole de notre canton. Si tout va bien, grâce à la suppression des vidanges, à un repeuplement adapté et des mesures de renaturation efficaces, le Rhône genevois pourra bientôt redevenir une « destination pêche » très intéressante. Affaire à suivre de près !

CONGRES DU RHONE 15 & 16 JUIN 2006

Forum Louis Ducor au siège de SIG
2, ch. du Château-Bloch, 1219 Le Lignon, Genève

Du Léman à Fort l'Ecluse,
quelle gestion pour le futur ?

Thématiques abordées

- Le Rhône aujourd'hui
- Vers une meilleure gestion sédimentaire
- Les enjeux contemporains autour du Rhône

Contact, renseignements et inscriptions
www.congres-rhone.ch
congres-rhone@mieuxvivre-sig.ch
Tél. + 41 22 850 95 40

Logos: SFPCP, ECH, ZABR, etc.

Contrat-rivières du Sud-Ouest Lémanique: signature officielle

La signature du contrat rivières du Sud-Ouest Lémanique (du Pamphiot à l'Hermance) a eu lieu le 19 janvier 2006 à Sciez (Haute-Savoie). M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat nouvellement élu y a remplacé avec brio M. Robert CRAMER. Cette signature engage les Etats et les administrations concernées dans un processus d'une dizaine d'années visant à restaurer l'état sanitaire, paysager et biologique des cours d'eau du bassin versant concerné. Espérons que cela sera suivi d'effets concrets pour les populations piscicoles. On ne peut d'ailleurs s'empêcher d'émettre des réserves lorsque l'on sait que la passe à poissons sur le Redon, qui fait partie des mesures piscicoles prioritaires du contrat signé il y a quelques jours, **était déjà prioritaire il y a 20 ans !**

Il faut savoir aussi que les genevois ont été quasi absents du débat ou étonnamment muets. Alors que l'on dispose d'un outil fantastique (les contrats-rivières), les pêcheurs regrettent toujours et encore les lenteurs et le désintérêt de certaines administrations locales, notamment hexagonales, pour la pêche et la sauvegarde des rivières. Malheureusement, pour beaucoup de personnes, le contrat-rivière ne comporte qu'un seul volet important: celui de l'assainissement.

COGEFE : la faune piscicole garde sa place dans les projets futurs

Le COGEFé est le Comité qui gère le Fonds Eco-électricité créé par SIG. Ce Comité est constitué de représentants de SIG, de l'Etat de Genève et des associations environnementales, dont la Commission de la Pêche.

Le Fonds Eco-électricité a pour but de promouvoir le développement durable et d'améliorer l'environnement du Rhône genevois. Il est alimenté par les ventes de l'électricité SIG Vitale Vert. Ci-dessous les actions qui sont projetées dans les années à venir. Vous remarquerez que la faune piscicole n'y est pas oubliée, ce dont nous remercions SIG et surtout les consommateurs d'énergie "Verte".

- Embouchure du Nant d'Avril : retenue d'eau en tant qu'abri pour le poisson.

- Renaturation de l'embouchure de la Laire afin de faciliter le transit des poissons vers l'amont.
- Aménagement de la partie aval du Bief de Tabary (rétrécissement pour augmenter le courant et limiter les dépôts de fines)
- Expérimentation d'une barrière à bulles sonores au Bief de Tabary afin d'empêcher les prédateurs d'y pénétrer.
- Atténuation des effets du marnage (Rhône).
- Passe à castors à Verbois.
- Création de zones de frayères à truites au sentier des Saules.
- Projet de liaison "papillon" (effet induit= moins de pollution des eaux et sols).
- Passage à amphibiens.
- Création d'épis sur l'Arve pour favoriser l'habitat du Spirlin.
- Possibilité pour que la rivière Arve s'épanche sur des zones humides.
- Désenrochement de l'embouchure de l'Alondon (amont de l'embouchure dans le Rhône).



Pêcheurs citoyens récompensés

C'est lors de sa séance de novembre 2005 que la Commission de la Pêche a demandé (et obtenu) que le Domaine Nature et Paysage (ex-SFPNP) offre le permis de pêche 2006 aux deux jeunes pêcheurs qui ont alerté les autorités lors d'une pollution survenue sur la Drize. Une belle action, qui a fait l'objet d'un article dans la Tribune de Genève, et qui méritait bien ce petit geste de la part de l'Etat. Les pollueurs n'ont qu'à bien se tenir, les pêcheurs les ont à l'oeil ... c'est le cas de le dire !!

“Nos oiseaux”

Nos amis des bêtes (surtout à plumes)

Alors que l'Ombre poursuit sa longue descente aux enfers, le harle bièvre et le cormoran se portent très bien, merci pour eux, en ces terres d'asile genevoises. Si les pêcheurs étaient viticulteurs, et surtout si ces mêmes pêcheurs avaient des représentants au Grand Conseil, sûr que ces nobles volatiles auraient tout autant de souci à se faire que les sangliers.

Etude sur les oiseaux piscivores

M. Matthias ESCHER a été mandaté par la FSP et l'OFEFP pour réaliser une étude sur la prédation relative des différents oiseaux piscivores en Suisse. Très récente (2005), cette étude montre que ces prédateurs prélèvent environ **134 tonnes de poissons par an dans les eaux étudiées**, dont la superficie totale est de 5600 ha env. Sur ces mêmes secteurs, le 49% des prélèvements sont à mettre à l'actif du **cormoran**, 15% à celui du **harle** et les 36% restants à celui du **héron cendré**. Les résultats démontrent également que cette prédation s'intensifie sans discontinuer depuis plusieurs années. L'urgence d'une intervention est ainsi clairement démontrée. Pour information, à Genève 25 tonnes sont prélevées chaque année par les oiseaux piscivores dont environ la moitié par les harles bièvres.



Les cormorans nichent en Suisse ... même en été !

Il faut savoir que durant l'été 2005, le nombre de couples nicheurs de cormorans a dépassé la centaine (103 exactement) au lac de Neuchâtel dans la réserve du Fanel. Un comité de "résolution des conflits" (OFEFP-FSP-Ornithologues) doit maintenant se réunir pour décider des mesures à prendre. A noter que ce comité se réunit également lorsque les pêcheurs professionnels subissent des dégâts importants ou que d'autres problèmes imprévisibles surgissent. Cette "méthodologie" est issue du plan de mesures datant de 1995. A souligner que ce sont finalement les cantons qui appliquent les mesures, indépendamment des recommandations du comité de résolution des conflits.



Et pendant ce temps dans l'Ain (F)

Dans ce département français limitrophe de Genève cela fait 15 ans qu'on se bat contre l'invasion des oiseaux piscivores. Les responsables de la régulation ont fait par exemple en 2001-2002 : 80 sorties / 6500 km parcourus / 434 cormorans tirés. Encore un exemple: durant l'année 2005, 1 seul pisciculteur est parvenu à tirer 30 cormorans (avec autorisation préfectorale comme tous les pisciculteurs de la Dombes). Quand on veut ... on peut.

A Genève, ça bouge enfin

A Genève, si l'on veut sauvegarder nos populations d'ombres et de truites, il faut appliquer de manière très claire le concept fédéral :

- Sur le Léman et le Rhône: on laisse les oiseaux piscivores tranquilles.
- Sur les petits cours d'eau : un cormoran vu est un cormoran tiré.

A l'AGSP on se réjouit d'ailleurs que l'inspecteur de la faune M. Gottlieb DANDLIKER ait enfin pris la décision d'appliquer ce concept puisqu'on nous a signalé le tir de plusieurs cormorans à l'embouchure de la l'Al-london.



LOSINGER

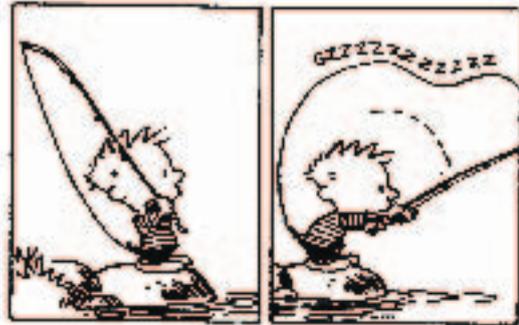
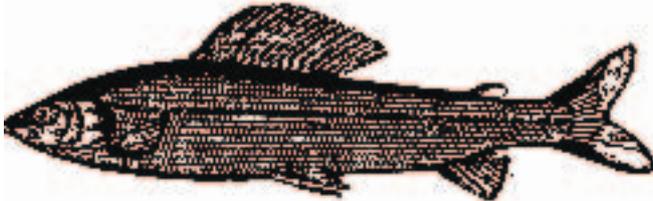
winterthur

Winterthur-Assurances
Agence générale du Soujet

winterthur

Quai du Soujet 10
1201 Genève 1
Téléphone 022 716 06 06
Téléfax 022 716 06 00

Claude-Alain Neury
Agent général



**Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?**

Sociétés membres : La Carougeoise La Fine Equipe Genève Fishing Club Genève
La Versoisienne Les Bouvières Amicale TOS-Lémanique

Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 44 - Mars 2006)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

- En tant que membre individuel - sympathisant* oui - non *
- (Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 30. - FS par an)
- J'aimerais adhérer à une des sociétés membres: oui- non *
- Si oui, laquelle : _____
- Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	PREVEDELLO Maxime	9, Bernex-en-Combes	1233	BERNEX
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
LA FINE EQUIPE GENEVE	LANG Jacques	56, Jacques-Dalphin	1227	CAROUGE
FISHING CLUB GENEVE	PACHE Jean-Marc	2c, ch. du Gué	1212	GRAND-LANCY
LA VERSOISIENNE	BEUCHAT Pierre-Alain	70, ch. de l'Etang	1219	CHATELAINE
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON